



STATEMENT ON BEHALF OF AUSTRALIA, CANADA AND NEW ZEALAND (CANZ) AT THE ONE HUNDRED AND SIXTH SESSION OF THE EXECUTIVE COUNCIL

AGENDA ITEM 7: COUNTERING CHEMICAL TERRORISM

Thank you Chair. I have the honour of taking the floor on this agenda item on behalf of Canada, Australia and New Zealand.

Thank you also to the Chair of the Open-Ended Working Group on Terrorism (OEWG-T), His Excellency Ambassador Vusimuzi Madonsela of South Africa, for his update on the work of the OEWG-T and his leadership of the group.

Chair,

Terrorism constitutes a threat to us all. The OEWG-T has done important work in support of the OPCW's contribution to the fight against chemical terrorism. Even though the Convention was not drafted as an anti-terrorism instrument, the OPCW recognised and addressed this challenge and adapted its role and response as the threat has arisen. It supported Japan in its response to a non-state actor's use of chemical weapons, and established the OEWG-T in 2001.

In recent years, terrorist groups have modernised their training tactics, evolving from in-person camps to modern self-learning techniques, using the Internet as an informative vector and exploiting emerging technologies to their advantage. Online propaganda and networking via social media have become essential terrorist tools to inspire, instruct and train individuals and groups to commit acts of terrorism. This has enabled more sophisticated and powerful chemical and explosive devices to be deployed in conflict and non-conflict zones. The IIT's latest report gave a detailed account of how a non-state actor developed, produced, and used chemical weapons.

We call on all States Parties to implement effective laws to prevent non-state actors from gaining access to weapons of mass destruction, including chemical weapons. National implementation of the Convention is an important contribution of our common fight against chemical terrorism, and we salute the Technical Secretariat's support to States Parties in this regard. We also welcome the efforts by the Technical Secretariat and States Parties to improve chemical security in industry and implementation by National Authorities of the Convention's

controls on transfers of scheduled chemicals. We emphasize that UN Security Council Resolution 1540 obliges all UN Member States to implement controls to deny non-State actors access to WMD. In addition, we commend the OPCW and States Parties for supporting the OEWG-T's first-ever Tabletop Exercise on chemical terrorism in 2023, and welcome the Action Plan for follow-on activities based on the TTX.

We recall that Article VIII of the Convention and decision C-SS-4/DEC.3 of June 2018 allows any State Party to ask the Technical Secretariat for assistance in responding to possible chemical weapons use on its territory, and that this assistance may be provided in cases where the perpetrator is suspected to be a non-state actor.

Thank you, Chair.

I kindly ask you to consider this CANZ statement as an official document of the 106th Session of the Executive Council, and post it on the OPCW external server and public website.



**ALLOCUTION AU NOM DU CANADA, DE L'AUSTRALIE ET DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE (CANZ)
LORS DE LA 106^e SESSION DU CONSEIL EXÉCUTIF**

PARAGRAPHE 7 DE L'ORDRE DU JOUR : LUTTE CONTRE LE TERRORISME CHIMIQUE

Merci, Monsieur le Président. J'ai l'honneur de prendre la parole sur ce point de l'ordre du jour au nom du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

Je remercie également le président du Groupe de travail à composition non limitée sur le terrorisme (GTCNL-T), Son Excellence l'ambassadeur Vusimuzi Madonsela d'Afrique du Sud, pour sa mise à jour des travaux du GTCNL-T et sa direction de ce dernier.

Monsieur le Président,

Le terrorisme constitue une menace pour nous tous. Le GTCNL-T a accompli un travail important pour soutenir la contribution de l'OIAC à la lutte contre le terrorisme chimique. Bien que la Convention n'ait pas été conçue comme un instrument de lutte contre le terrorisme, l'OIAC a reconnu et relevé ce défi et a adapté son rôle et sa réponse à la menace qui s'est présentée. Elle a soutenu le Japon dans sa réponse à l'utilisation d'armes chimiques par un acteur non étatique et a créé le GTCNL-T en 2001.

Ces dernières années, les groupes terroristes ont modernisé leurs tactiques de formation, passant de camps en personne à des techniques modernes d'autoapprentissage, utilisant Internet comme vecteur d'information et exploitant les technologies émergentes à leur avantage. La propagande en ligne et la mise en réseau par le biais des médias sociaux sont devenues des outils terroristes essentiels pour inspirer, instruire et former des particuliers et des groupes à commettre des actes de terrorisme. Cela a permis de déployer des dispositifs chimiques et explosifs plus sophistiqués et plus puissants dans les zones de conflit et les zones non conflictuelles. Le dernier rapport de l'Équipe d'enquête et d'identification explique en détail comment un acteur non étatique a mis au point, fabriqué et utilisé des armes chimiques.

Nous appelons tous les États parties à mettre en œuvre des lois efficaces pour empêcher les acteurs non étatiques d'avoir accès aux armes de destruction massive, y compris les armes chimiques. La mise en œuvre nationale de la Convention est une contribution importante à notre lutte commune contre le terrorisme chimique, et nous saluons le soutien apporté par le Secrétariat technique aux États parties à cet égard. Nous saluons également les efforts déployés par le Secrétariat technique et les États parties pour améliorer la sécurité chimique dans

l'industrie et la mise en œuvre par les autorités nationales des contrôles de la Convention sur les transferts de produits chimiques inscrits. Nous soulignons que la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies oblige tous les États membres de l'ONU à mettre en œuvre des contrôles pour empêcher les acteurs non étatiques d'avoir accès aux armes de destruction massive. En outre, nous félicitons l'OIAC et les États parties d'avoir soutenu le tout premier exercice de simulation du GTCNL-T sur le terrorisme chimique en 2023, et nous saluons le plan d'action pour les activités de suivi basées sur cet exercice de simulation.

Nous rappelons que l'article VIII de la Convention et la décision C-SS-4/DEC.3 de juin 2018 permettent à tout État partie de demander au Secrétariat technique de l'aide pour répondre à une éventuelle utilisation d'armes chimiques sur son territoire, et que cette aide peut être fournie dans les cas où l'auteur est soupçonné d'être un acteur non étatique.

Merci, Monsieur le Président.

Je vous demande de bien vouloir considérer cette déclaration du groupe CANZ comme un document officiel de la 106^e session du Conseil exécutif et de la publier sur le serveur externe et le site Web public de l'OIAC.